

## La réforme de la fonction publique..... En marche.

Une météo capricieuse m'interdisant de m'ébaudir derrière ma tondeuse à gazon à travers les herbes folles du jardin m'a amené à une autre forme de pérégrination, sur la toile celle-là, pour découvrir, au hasards des clics d'index, le portail de la Fonction Publique<sup>1</sup> (FP) qui présente les grands axes de la loi de transformation adoubee au cours de l'été par nos députés et sénateurs.

La consultation de ce portail propose un florilège lexical de la novlangue du monde du travail avec des termes tels que gouvernance, leviers managériaux, efficacité, projet, gestion des agents, réorganisation, transition,.....j'arrête là l'inventaire à la Prévert. Autant de termes et d'expression qu'on croisera à la lecture des livrets présentant sous son meilleur jour (et dans l'intérêt bien compris de tous), la loi née sous la plume de M. Olivier Dussop.

Car il s'agit bien là, vous l'aurez compris, de rendre la FP et, à travers elle, ses agents plus récatifs, modernes, souples, adaptables.

### Retour sur une gènèse

M. Dussopt a conduit des discussions avec les neuf organisations représentatives pendant un an et après avoir les avoir entendues (mais pas forcément écoutées), il a remis un projet de loi tout beau qui colle -comme le hasard est plein de surprises- pile poil à la feuille de route fixée par le premier ministre, Sieur Edouard Philippe.

Les syndicats ont tenté d'alerter les agents des trois fonctions et se sont mobilisés (front unitaire) pour tenter d'infléchir l'orientation du projet, notamment à travers des manifestations. Mais la relative impopularité des lanceurs d'alerte souvent suspectés (et je m'inclus dans cette perception, fruit d'une imprégnation subreptice et douceuse) d'en faire trop et de crier au loup a clairsemé les cortèges laissant toute latitude au gouvernement.

### Que contient cette loi dite de modernisation ?

Elle regroupe vingt mesures édictées pour "*transformer la fonction publique, briser les rigidités, les normes, les lourdeurs*" et tenter de dépoussiérer des fonctionnaires assoupis et engoncés dans leur zone de confort.

Parmi celles-ci, on peut mentionner le recours accru à des **contractuels** (qui pourtant représentent déjà près d'un agent sur cinq), la mise en place "effective" des **35 heures** (car comme chacun sait, les agents de la FP sont insuffisamment investis dans leurs missions), la fluidification de la **mobilité** des agents (et si possible vers le privé), ou encore, le bouleversement des règles de **dialogue** social avec la fusion des CHSCT et CT<sup>2</sup> et un resserrement des compétences des commissions administratives paritaires (CAP).

### Les CAP(D).... au placard !

La réforme de cette instance présentée par le gouvernement comme un nécessaire recentrage de ses compétences afin de "garantir un dialogue social plus efficace" nous affectera sans doute en premier lieu.

En effet, les commissions paritaires réunissent autour de la table autant de représentants de l'administration que des personnels. Elles se prononcent sur toutes les décisions individuelles nous concernant comme les questions d'avancement, de promotion, ou de mouvement. Mais à partir de 2020 elles ne pourront plus discuter de ces questions et leur champ de compétences sera circonscrit aux seules situations exceptionnelles (procédures disciplinaires, recours...) pour lesquelles un

---

<sup>1</sup> <https://www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique>

<sup>2</sup> Comité hygiène, sécurité et condition de travail (CHSCT) et Comité technique (CT).

représentant syndical pourra accompagner les agents demandant un recours suite à une décision défavorable.

On passera là d'une dimension collective à une logique individuelle (l'agent versus l'administration ou le pot de terre contre le pot de fer).

La quasi disparition de cette instance n'est pas anodine. Jusqu'ici, elle permettait aux représentants du personnel de vérifier le travail de l'administration et de s'assurer que l'égalité était bien respectée pour chacun d'entre nous.

Cela, je l'ai compris très récemment et pour tout dire trop tardivement en surprenant, au détour d'un couloir aux murs décatés, le travail considérable réalisé par les élus du personnel qui, réunis dans un coin de local, étudiaient une à une les situations des enseignants concernés par la deuxième phase du mouvement du mois de juin. A côté de l'analyse des situations personnelles, ce fastidieux mais indispensable travail leur permit aussi de relever les erreurs et approximations de l'administration.

Sous couvert de faire évoluer les règles du dialogue vers "moins de rigidité", le gouvernement cherche avant tout à écarter des gêneurs qui pouvaient mettre le doigt sur les erreurs et omissions de l'administration de tutelle.

Faute d'opposants, de contradicteurs, il sera dès lors plus aisé de traiter de la situation de chacun d'entre nous en toute....opacité.

Frédéric Bostyn